



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 58906

Texte de la question

M François Asensi attire l'attention de M le ministre de l'économie et des finances, sur la décision de la direction générale de Kodak Pathe de fermer le laboratoire de développement de Sevrans, ce qui entraînerait la suppression de 218 emplois. Un plan de traitement social s'élevant à près de 8 milliards de centimes devrait être mis en œuvre. Il s'agit là d'un énorme gâchis humain et financier. Il lui rappelle qu'en 1988, la direction du Trésor avait autorisé la société Kodak Pathe à acheter la totalité des entreprises DPC Strittmatter et Polop, sous réserve que soient maintenues les activités du site de Sevrans. La diversification des activités de Kodak Pathe vers des secteurs porteurs comme l'imagerie électronique, la santé et la chimie, le fait que le laboratoire de Sevrans effectue des travaux à perte pour satisfaire des clients du groupe et contribue par la même à la bonne santé d'autres secteurs du groupe, l'investissement opéré par la France au profit de Kodak, ainsi que celui de la municipalité de la ville de Sevrans où est implantée l'entreprise depuis 1925, constituent autant d'arguments qui plaident en faveur du maintien du site et d'une intervention pugnace des pouvoirs publics. S'appuyant sur les déclarations du chef du Gouvernement concernant l'emploi, ainsi que sur l'accord passé entre l'État et Kodak en 1988, il lui demande d'intervenir auprès de la direction générale de Kodak Pathe afin que soit préservé l'emploi sur le site de Sevrans.

Texte de la réponse

Reponse. - La décision de la société Kodak Pathe de fermer le laboratoire de développement photographique de Sevrans, qui entraînera la suppression de 218 emplois, s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, les activités diapositive et film amateur exercées en raison notamment de la croissance constante du marché de la vidéo domestique. D'autre part, s'agissant de l'activité de développement de photographies de particuliers, l'acquisition par Kodak Pathe, en 1988, des Laboratoires Associés (Polop et DPC Strittmatter), qui a permis d'éviter la suppression en France de quelques 500 emplois, a été suivie d'une réaction telle de la concurrence que la société Kodak Pathe a été contrainte de procéder à une reorganisation de son activité de façonnage et au transfert de certaines unités vers des implantations des Laboratoires Associés, plus proches de clients importants. Ainsi, les prévisions d'emploi qui étaient celles de Kodak Pathe, au moment du rachat de Polop et DPC Strittmatter, en matière de développement de pellicules photographiques se sont avérées trop optimistes, notamment en ce qui concerne le site de Sevrans. Toutefois, la contribution globale de Kodak Pathe à l'emploi dans notre pays, compte tenu notamment du développement par le groupe de nouvelles activités, demeure très positive. Le groupe américain, qui emploie 7 600 personnes en France, vient, par exemple, d'installer à Strasbourg le centre européen de sa division biologie clinique.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58906

Rubrique : Chimie

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2632